

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mars deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/03/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSEES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2011-055 : ADHESION A L'ADAC

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat a régulièrement travaillé avec l'ADAC ces dernières années et sera amenée, dans l'avenir, à élaborer de nombreux projets.

Monsieur le Président précise que si l'intercommunalité adhère à l'Association Départementale pour l'Aménagement des Collectivités, elle pourra bénéficier de l'assistance technique, administrative et juridique de cette association dans le cadre de l'élaboration de ses projets.

Monsieur le Président expose que l'adhésion à l'ADAC nécessite le versement d'une participation dont le mode de calcul est similaire à celui réalisé pour les communes du groupement et que la participation intercommunale vient en déduction de celles des communes membres.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Décide** d'adhérer, pour l'année 2011, à l'Association Départementale pour l'Aménagement des Collectivités.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 31 mars 2011

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 04.04.2011

Publié ou notifié

Le 31.03.11.

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : 2011-055 : ADHESION A L'ADAC

---

Date de transmission de l'acte : 04/04/2011

Date de réception de l'accusé de  
réception : 04/04/2011

---

Numéro de l'acte : 2011-055 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110331-2011-055-DE

---

Date de décision : 31/03/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.6. Contributions budgétaires